

4M005-14-0064

Cette modification 2 est pour répondre aux questions 1 à 13.

Q1 : Est-ce que nous pouvons connaître le nombre total de mots visé dans la période de 3 ans du contrat (2015 à 2018)?

R1 : Notre demande est pour des services aux besoins, donc nous ne pouvons pas déterminer le nombre total de mots.

Q2 : Autres questions clés rapides et importantes : qui peut vous envoyer une offre, et y a-t-il, pour cet appel, des conditions liées à des cotes de sécurité, par exemple?

R2 : N'importe qui peut nous envoyer une soumission. Et oui, la cote de sécurité est requise, tel que mentionné à la page 10, section 3- Exigences en matière de sécurité. Pour plus amples informations, veuillez communiquer avec : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html%23a31> ou <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ssi-iss-services/eso-oss-fra.html> .

Q3 : Enfin, nous avons des amis qui résident aux États-Unis, et je vous demande si, dans le cadre de cet appel d'offres, ils peuvent soumissionner (ils sont Canadiens, bien entendu). Question annexe : Des non-Canadiens habitant au Canada ou aux États-Unis, sont-ils autorisés à soumissionner?

R3 : Oui, ils peuvent soumissionner.

Q4: Nous sommes spécialisés dans le service de révision technique et scientifique. Dans le passé, nous fournissions ce service à BST. Est-ce que nous pouvons seulement soumissionner dans la révision en anglais ou devons-nous aussi soumissionner dans la traduction également?

R4: Tel que stipulé dans l'Annexe A, le BST préfère qu'un entrepreneur fournisse les services de traduction et de révision.

Q5 : En ce qui a trait aux Critères obligatoires techniques O3 " Les ressources proposées doivent démontrer qu'elles sont capables de travailler la semaine, le soir et les fins de semaine sur demande. ", mais comme agence de traduction, nous engageons seulement les plus qualifiés, expérimentés dans la traduction professionnelle,

tous de ceux que les autres clients arrivent parfois, lorsque je leur demande une tâche particulière, il peut être occupé avec d'autres tâches. Ce critère de disponibilité 24/7 semble empêcher les autres compagnies comme nous à soumissionner parce qu'on ne peut pas les commander comme d'autres firmes que leurs employés travaillent à temps plein. Est-ce que mon hypothèse est correcte?

R5: Parfois l'entrepreneur pourrait être exigé de fournir ces services tel que stipulé dans la Demande de Proposition (DDP). Le BST doit s'assurer que les services soient rendus aux besoins. En cas d'urgence, la compagnie doit être en mesure de fournir les services autre que les heures normale de travail.

Q6: En ce qui a trait à O4 "Les ressources proposées doivent fournir deux références relativement à leur travail de traduction et de révision pour attester qu'elles ont la capacité de traduire jusqu'à 1 200 mots par jour de travail normal (7,5 heures) et/ou de réviser jusqu'à 1 400 mots par jour de travail normal (7,5 heures). Les ressources doivent également être capables d'envoyer/de recevoir des courriels pouvant aller jusqu'à 6 Mo et avoir accès facilement à un télécopieur fiable." Est-ce que l'entrepreneur qui soumissionne peut être une des références. Quelque unes de nos ressources que nous allons proposer travaillent avec nous pour plus de 15 ans.

R6: Les références doivent être autre que l'entrepreneur qui soumissionne.

Q7: En ce qui a trait à l'Annex A, l'Énoncé des travaux, 5.3.2 Volume de travail "Les demandes et les volumes de publication sont imprévisibles. Le BST peut parfois exiger que l'entrepreneur travaille plus de huit heures par jour ou qu'il travaille les fins de semaine, en raison d'échéances serrées.

Le tarif pour vitesse normale sera facturé pour les travaux effectués du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) entre 7 h et 17 h à un taux d'au plus 1 200 mots/jour pour la traduction et 1 400 mots/jour pour la révision.

Le tarif pour vitesse urgente sera facturé pour les travaux effectués à tout autre moment ou dont le volume est supérieur à 1 200 mots/jour pour la traduction ou à 1 400 mots/jour pour la révision. ", pourriez-vous expliquer le pourquoi que vous dérivez du 7.5 heures par jours. O4 mentionne entre 7 h et 17 h, ce qui est 10 heures.

R7: Ce qui est stipulé explique qu'est-ce qui est compris dans les heures de travail normal. Le 7 h et 17 h identifie les heures de services qui est probable et peut-être attendu de travailler. Cela est pour discriminer la différence entre les heures normales et temps supplémentaires de travail.

Q.8: Qui est le titulaire de cette sollicitation?

R8: Language Marketplace Inc.

Q9: Quelle est l'historique annuel de valeur monétaire du travail de ce contrat.

R9:

2010-2011	\$18 000,00\$
2011-2012	\$75 000,00\$
2012-2013	\$58 000,00\$
2013-2014	\$20 000,00\$
2014-2015 à jour	\$5 400,00\$

Q10: Nous sommes une petite compagnie de traduction et de révision. Individuellement nous avons tous notre côte de sécurité. Mais nous ne l'avons pas à notre emplacement. TPSGC nous dit que nous devons être parrainés par un ministère du gouvernement qui doit faire la demande pour vous. À cause du langage de l'avis concernant la sécurité à notre emplacement, au bas de la page 6, il semblerait que nous ne pourrions pas envoyer une soumission même si nous rencontrons toutes les exigences professionnelles. Pourriez-vous clarifier comment nous pourrions avoir accès équitable à votre ministère dans le cas de cette soumission.

R10: Le BST fera la demande de sécurité à TPSGC, avant l'octroi du contrat, à la compagnie qui est potentiellement gagnant. Les entrepreneurs sont priés de communiquer avec TPSGC pour de plus amples renseignements concernant l'exigence de la sécurité.

Q11: Considérant que le tarif de la traduction comprend généralement la révision de la traduction, est-ce que le tarif demandé pour la révision concerne seulement les demandes de révision linguistiques de documents avant la traduction ou déjà traduits? Est-ce que vous pouvez préciser le besoin en révision et de la tarification demandée?

R11: Oui, mais les révisions pourraient t s'appliquer dans les deux scénarios, mais les demandes seront traité cas par cas, dépendant du besoin du client.

Q12 : Afin de pouvoir estimer le besoin du BST, est-ce que vous pouvez nous informer sur le volume de mot à traduire annuellement, sur le volume de mot à réviser séparément de la traduction annuellement ou sur le budget annuel prévu au contrat?

R12 : Nous ne pouvons pas divulguer cette information d'une façon informelle. Nous recommandons que si vous désirez poursuivre une réponse officielle à votre question vous pouvez faire votre demande à l'accès à l'information à atip.aijrp@tsb-bst.gc.ca .

Q13 :Est-il possible de reporter la date de clôture de cet appel d'offres, par exemple au 15 octobre 2015? Il y a vraiment trop de documents à produire, et vous avez sans doute beaucoup de réponses et clarifications à fournir aux nombreuses questions qui sont posées en date du vendredi 26 septembre 2014.

R13: La date de clôture sera maintenant vendredi le 10 Octobre, 2014 à 14h00.